

filles galantes de Lyon, renonçant ouvertement à leur vie de débauche, demandèrent un lieu de refuge pour y cacher leur honte et s'y consacrer aux mortifications, sous le nom de *filles repenties* (1). La misère les talonnait. Par délibération du 29 avril, le consulat ordonna « que jusques à ce que autrement soient pourveues, l'on leur doit bailler la maison et jardin que souloit tenir maistre Benoit le barbier près le Grant-Hospital, et qu'elles pourront avoir aisance et passage pour aller à la vieille chapelle dudit hospital pourveu qu'elles se gardent de malferre (2). » Le 6 avril, il leur accorda des chambres et des lits dans l'hôpital même, en attendant que la maison fût disposée pour les recevoir (3). Au mois de novembre sui-

---

*l'ordre de Saint-François*, p. 970. Ce fut ce Jean Tisseran qui fonda, à Paris, dans l'hôtel d'Orléans, le couvent des Filles Repenties.

(1) Vers la même époque, un fait étrange, raconté par Jean Brodeau, de Tours, et encore inexpliqué, se produisit à Lyon. La monomanie du suicide s'était emparée des jeunes filles : les unes se pendaient, les autres se poignardaient, d'autres se jetaient dans les puits, toutes voulaient mourir. Entre ce fait et la conversion d'une foule de malheureuses, n'y a-t-il aucun rapport? n'y a-t-il qu'une simple coïncidence, sans aucune espèce de connexité? Les deux faits ne résulteraient-ils pas de la même cause?

Voici ce que dit Barondeau : « Qui olim morbus, cujus in libro cui titulus Γυναικῶν ἀρεταί meminit Plutarchus, Milesias virgines invasit, idem sexaginta abhinc plus minus annos Lugdunenses miserrime afflixit. Permultæ enim mentis impotes, se in puteos deturbare, quædam laqueo sibi gulam frangere, aliæ in ferrum incumbere, omnes mortis desiderio teneri, hoc quamplurimi in neglectas religiones ac prætermittas ceremonias, mathematici, in siderum potestatem et defluxum quendam perniciosum conferebant. » (*Joannis Brodæi Turo-nensis Miscellaneorum libri sex. Basileæ, per Johannem Oporinum* (1555). lib. V, c. 27, p. 203.)

(2) Arch. municip., BB. 24, fo. 356.

Ibid., f. 355.

(3)